

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 4 Avril à 10h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents Elisabeth Bousquet, Fabrice De Nardi, Fabrice Redoules, Sylvia Jouhanneau, Sylvia Goulding, Roger Bourhoven, Frédérique Boret, Dominique Colombo.

Absents excusés : 2

Daniel Hobmaier

Rémi Soullignac, pouvoir donné à Fabrice Redoules

Absent :

Convocation du 1/04/2015

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 Mars 2015 à l'unanimité, et validation

II – PROJET RUE PRINCIPALE DELIBERATION SPECIFIQUE AU MINISTERE DE L'INTERIEUR

Dans le cadre des travaux de la rue Principale et de la demande de subvention auprès du Sénateur Gérard Miquel, l'assemblée délibère afin de donner pouvoir au maire de solliciter à titre exceptionnel le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du chapitre 122 action 01.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENT : 1

III – RUE PRINCIPALE AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

Réajustement complété

Coût de l'opération TTC : 183 967,20 €

Montant total des aides : 66 040 €

Soit un autofinancement et/ou emprunt de 87 266 € + 30 661,20 TVA

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENT : 1

IV – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Jérôme Bonafous informe le conseil que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, la partie des travaux de voirie relevant de la compétence de la Communauté de Communes, doit faire l'objet d'une convention entre la Communauté de Communes et Les Arques qui gardera la totalité de la maîtrise d'ouvrage.

Le montant desdits travaux sont estimés à 40 518 € TTC, la Communauté de Communes procédera par remboursement

L'assemblée délibère afin de donner au maire tout pouvoir en ce sens, tant en vue de la signature de la convention que de son application

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENT : 1

V – VOTE DES SUBVENTIONS

Jérôme Bonafous rappelle le montant de l'enveloppe à répartir, soit 3000 €

Comité des fêtes 640

Chambre artisanale 80

La Ruche 800

Sté de Chasse 600

Sté de Pêche 80

Piscine Puy L'Evêque 20

Resto du Cœur 200

Collège Salviac 160

Club Athlétique 20

AFPL 400

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENT : 1

Se limitant à la Communauté de Communes ou au Canton, l'assemblée décide que la subvention accordée au collège ou aux clubs est calculée sur une base de 20 € par enfant

V – DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR SIEGER AU C.A. DE L'A.F.P.L.

Sont nommés Dominique Colombo en tant que délégué et Roger Bourhoven en tant que suppléant à l'unanimité

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSENT : 1

VI - QUESTIONS DIVERSES

Jérôme Bonafous expose son projet de solliciter la Communauté de Communes afin d'établir une convention avec l'Association des Ateliers, par laquelle la commune maîtriserait la location du foncier hors la période de la résidence. Divers points de vue s'expriment. Certains conseillers soulignent l'intérêt de cette location. Frédérique Boret et Dominique Colombo formulent de vives réserves et la nécessité d'une réflexion approfondie.